

Boigny-sur-Bionne \ Bou \ La Chapelle-Saint-Mesmin \ Chanteau \ Chécy \
Combleux \ Fleury-les-Aubrais \ Ingré \ Mardié \ Marigny-les-Usages \
Olivet \ Orléans \ Ormes \ Saint-Cyr-en-Val \ Saint-Denis-en-Val \
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin \ Saint-Jean-de-Braye \ Saint-Jean-de-la-Ruelle \
Saint-Jean-le-Blanc \ Saint-Pryvé-Saint-Mesmin \ Saran \ Semoy \

LA LETTRE
D'INFORMATION
D'ORLÉANS
MÉTROPOLE
n° 40
DÉCEMBRE 2019
JANVIER 2020

Orléans Métropole

www.orleans-metropole.fr



ÉDITO

En raison de la période pré-électorale pour le scrutin des 15 et 22 mars 2020 (articles L.52-1 et L.52-8 du Code électoral), l'éditorial du président d'Orléans Métropole est suspendu jusqu'au prochain renouvellement du conseil métropolitain.

2

ANRU 2

Rénovation urbaine :
les quartiers se transforment

3

RECYCLAGE

Tri du verre : un geste
écologique et solidaire

3

TRANSPORTS

Direction chapit'O,
avec la navette CO

4

TRIBUNES LIBRES



Orléans Métropole, les villes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle, les bailleurs, l'État, la Région et l'Anru viennent de signer la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain sur le territoire. Trois quartiers sont concernés (Argonne, La Source et Les Chaises) avec l'objectif d'en renforcer l'attractivité et d'améliorer durablement les conditions de vie des habitants.

rénovation urbaine : les quartiers se transforment

LES CHAISES ▶▶▶
LES ÉNERGIES
positives!



ANRU 2

Orléans Métropole, les villes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle, les bailleurs, l'État, la Région et l'Anru viennent de signer la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain sur le territoire. Trois quartiers (Argonne, La Source et Les Chaises) sont concernés avec l'objectif d'en renforcer l'attractivité et d'améliorer durablement les conditions de vie des habitants.

Inscrits au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), trois quartiers classés prioritaires de la Métropole d'Orléans : l'Argonne et La Source (Orléans), ainsi que Les Chaises (Saint-Jean-de-la-Ruelle), vont bénéficier de moyens importants pour engager ou poursuivre leur nécessaire transformation.



À l'Argonne (Orléans), l'ANRU 2 permet de poursuivre la requalification engagée dans le cadre de la Convention territoriale.

L'ARGONNE
La Fabrique
DES POSSIBLES

À L'ARGONNE, tout d'abord, où plus de 130 millions d'euros seront investis, venant compléter la première phase de requalification engagée à travers la Convention territoriale Argonne (CTA), en priorisant de nouveaux secteurs. Ainsi, grâce à l'association étroite des riverains, acteurs locaux, associatifs, de nombreux axes d'action ont été fléchés. Tant en termes d'habitat, de réussite éducative, de tranquillité publique, de décroisement que de nature en ville.

Baptisée « Anru 2 Argonne », l'opération de renouvellement urbain

englobe la rénovation de logements sociaux et la construction de nouveaux logements pour attirer de nouveaux habitants, la création d'équipements publics, le développement de réseau de liaisons douces intra-quartier ainsi que vers le centre-ville ou la Loire, ou encore le jalonnement du secteur de squares, jardins...

Concrètement, sont notamment prévues sous dix ans la poursuite de la requalification des voiries, la création d'espaces publics ou d'équipements majeurs et de grosses interventions sur le logement, dont certaines ont d'ailleurs déjà débuté. Ainsi, 410 habitations seront détruites au total, 504 requalifiées, 484 résidentielisées, et 250 construites (maisons de ville, petits collectifs principalement en accession, programme Personnes âgées, etc.).

À LA SOURCE, ensuite, où la co-construction a là aussi permis de définir au mieux les contours de l'opération. Articulé autour de cinq thématiques (décloisonnement, habitat, équipements et services, environnement, activités économiques et commerciales), le projet prévoit entre autres de poursuivre la dynamique engagée à travers le GPV (Grand projet de ville), de mixer les fréquentations, repenser les liaisons et ouvertures, réinvestir les avenues

À La Source (Orléans), la rénovation enclenchée avec le GPV connaît une nouvelle dynamique.



LA SOURCE
NATURE & SAVOIRS

(activités, emploi, armature commerciale, etc.), restructurer la Dalle et positionner La Source sur les marqueurs de « Nature » et de « Savoirs », atouts majeurs du quartier.

Cela va se traduire par le traitement de l'avenue de la Bolière, un travail de restructuration commerciale (Bolière 3), le développement d'un réseau de liaisons douces, l'aménagement d'espaces de proximité, de nouveaux programmes économiques avenue Kennedy et de nombreuses opérations de requalification de voiries. Concernant le logement, 308 seront démolis, plus d'un millier requalifiés, 862 résidentielisés, 30 construits, et le secteur de la Dalle (huit immeubles en copropriété, soit 544 logements) réaménagé.

AUX CHAISES, enfin, où 59 M€ seront engagés afin de renforcer l'attractivité des écoles, commerces ou espaces publics et l'offre de mobilité. Grâce aux nombreuses actions menées par la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle et la Métropole d'Orléans (réunions publiques, ateliers de concertation, etc.), les éléments clés du programme ont été définis.

Ce dernier comprend notamment, d'ici à 2028, l'aménagement des espaces publics (nouvelle place centrale, nouveau parvis Jean-Moulin, aires de jeux, square, boucle sportive, etc.), la requalification de voiries, la création d'une voie nord/sud, de mails piétons, d'une passerelle piétons-cycles au-dessus de la tangentielle, la restructuration du centre commercial, la création ou restructuration d'équipements (groupe scolaire Jean-Moulin, maison de services au public, maison de santé pluridisciplinaire, etc.).

Côté logement, 126 seront démolis, 280 rénovés thermiquement, 280 résidentielisés, 16 à 20 érigés place de l'Europe... De quoi modifier considérablement et durablement l'image et les conditions de vie des habitants de ces trois quartiers prioritaires de la politique de la Ville au sein de la Métropole. ■

M. SIMON

À Saint-Jean-de-la-Ruelle, 59 M€ sont fléchés pour renforcer l'attractivité du secteur des Chaises.

Tri du verre : un geste écologique et solidaire

6 696 tonnes de verre ont été collectées dans la métropole orléanaise en 2018, c'est bien, mais le territoire veut encore faire mieux en visant les 7000 tonnes l'année prochaine – ça représente environ 25 kg par habitant et par an – et les 9000 tonnes à terme. Fin octobre, 5 761 tonnes de verre avaient déjà été triées et recyclées, soit 1,7% de plus par rapport à 2018, à la même période. Le verre provient des 590 colonnes de collecte implantées sur le territoire, maillage qui a été complété pour accompagner le changement, en 2016, de mode de collecte dans les six communes qui fonctionnaient en porte-à-porte. Et il continue d'évoluer pour faire progresser le tri du verre, lequel repose exclusivement sur l'apport volontaire. Deux arguments peuvent inciter les habitants de l'Orléanais à apporter bouteilles et autres



contenants en verre dans les points de collecte :

- le verre se recycle à 100% et à l'infini. Le tri et le recyclage d'une tonne de verre permettent d'éviter 500 kg de TeqCO₂ (tonne équivalent CO₂) et d'économiser 1 200 kg de matières premières (sable et eau principalement) ;
- chaque tonne de verre ménager collectée correspond à 1€ reversé par Orléans Métropole au comité du Loiret de la Ligue contre le cancer. Depuis la signature de la convention, en 2012, 45 423 € ont ainsi été versés à l'association départementale pour aider la recherche, mais aussi réaliser des actions de prévention et d'accompagnement des malades.

Alors, soyons solidaires et respectueux de l'environnement : trions le verre. ■

Collecte des déchets les jours fériés



• **DÉCHETS MÉNAGERS** (bac vert) : pour les adresses collectées une fois par semaine, le ramassage n'aura pas lieu le 25 décembre ni le 1^{er} janvier, mais sera rattrapé les samedis suivants, soit les 28 décembre et 4 janvier. Pour les adresses collectées plusieurs fois par semaine, la collecte ne sera pas assurée les jours fériés, mais lors du prochain passage.



• **DÉCHETS RECYCLABLES** (bac jaune ou bleu) : pour les adresses collectées tous les 15 jours, le ramassage ne sera pas assuré le 25 décembre ni le 1^{er} janvier, mais sera rattrapé les samedis suivants, soit les 28 décembre et 4 janvier. Pour les adresses collectées une fois par semaine, la collecte ne sera pas assurée les jours fériés, mais rattrapée les lundi 30 et mardi 31 décembre. Vous pourrez sortir exceptionnellement votre bac dès le dimanche soir et le rentrer une fois la collecte effectuée.

>> Retrouvez à tout moment vos jours de collecte sur orleans-metropole.fr (rubrique déchets, vos jours de collecte). Vous pouvez également contacter le service Info qualité déchets, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, au 02 38 56 90 00 ou par mail : qualitedechets@orleans-metropole.fr



Direction Chapit'O avec CO!

Depuis le 3 novembre, la navette CO au départ de la Gare d'Orléans permet de rejoindre l'aire événementielle Chapit'O, à Fleury-les-Aubrais. Cette petite nouvelle du réseau TAO a été lancée pour le Salon international du chat. Elle fonctionne uniquement le dimanche, de 9h30 à 19h30, à raison d'un passage toutes les 30 minutes, et permet aux visiteurs de rejoindre facilement les salons et autres rendez-vous proposés à Chapit'O. Elle dessert au passage les stations Louis-Braille, Coligny, Libération et Interives.

En semaine et le samedi, vous pouvez vous rendre à l'aire événementielle à bord de la ligne 11, ou emprunter la ligne 1 en descendant aux arrêts Les Aydes ou Louis-Chevalier (à 10 minutes à pied de Chapit'O). ■

>> Plus d'infos sur www.reseau-tao.fr

À L'AGENDA DE CHAPIT'O :

- Exposition « Le monde des dinosaures », les 7 et 8 décembre
 - Salon des minéraux et des fossiles, les 18 et 19 janvier
 - 41^e Bourse internationale du jouet-mini auto 45, le 26 janvier
 - Salon des loisirs créatifs, du 31 janvier au 2 février
- Programme détaillé sur www.ovle.fr/agenda

FAMILLES : MUTUALISER LES DÉPLACEMENTS AVEC CMABULLE

Pour faciliter le quotidien des familles, Orléans Métropole et Keolis, son délégataire chargé des transports, ont lancé la solution « Cmabulle », gratuite et accessible sur réservation. L'application propose aux écoles, aux associations, aux clubs sportifs, de mettre en relation les familles membres pour l'organisation des déplacements de leurs enfants en transports en commun, à vélo, à pied ou en voiture. Comment ça marche ? L'établissement ou le club s'inscrit au service et crée un compte Cmabulle, puis invite les parents à rejoindre la « bulle de confiance ». Les familles peuvent ainsi découvrir toutes celles qui effectuent les mêmes trajets, aux mêmes horaires, et accéder à « la bourse aux conduites » pour organiser ensemble les trajets communs.

>> Plus d'infos sur reseau-tao.fr

GROUPE DE LA MAJORITÉ

Un dynamisme renforcé pour 2020

À l'heure de l'adoption de son budget 2020, Orléans Métropole décide d'intensifier ses actions en matière de cadre de vie et d'attractivité, en cohérence avec son projet métropolitain.

Solidaire envers les communes, la métropole continuera de les soutenir en matière d'économie et d'emploi, d'aménagement urbain et d'habitat, de santé, de services urbains comme l'eau, l'assainissement, les déchets. Un gros effort sera porté sur deux secteurs en particulier : l'espace public et la mobilité. Plus de 40 M€ seront consacrés à la rénovation des voiries dans les 22 communes. En matière de mobilité, le déploiement des bus électriques et le système de transport à la demande dynamique seront accélérés. L'enjeu est d'encourager l'utilisation des transports en commun et de réduire l'empreinte carbone du territoire, en lien avec le Plan Climat Air Energie qui sera adopté en cette fin d'année. Soucieuse du cadre de vie et du bien-être de ses habitants, la métropole va poursuivre ses actions en matière de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires en termes de logements et d'équipements. Elle accompagnera

également ceux qui connaissent des difficultés dans le cadre de ses actions en matière de cohésion sociale auprès des jeunes notamment.

L'attractivité et le rayonnement seront à nouveau une priorité. Outre le développement économique et touristique, l'offre de formation supérieure s'accroît avec l'arrivée de grandes écoles permettant aux étudiants de rester sur place et aux entreprises de trouver de la main d'œuvre qualifiée. Des équipements structurants dignes d'une métropole voient le jour comme CO'Met au sud et les premiers aménagements à Interives au nord. Tous ces projets sont possibles grâce à notre gestion saine et optimisée des finances selon 4 principes fondamentaux : la stabilité de la fiscalité, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, un investissement accru et une dette maîtrisée. Ce cercle vertueux permet à notre agglomération d'être une métropole forte et dynamique, accessible et humaine, et de préparer l'avenir sereinement.

GROUPE DES ÉLU-E-S PS, EEVL ET DIVERS GAUCHE

Transports publics : aller plus loin !

La réussite de la transition climatique tiendra pour une part aux évolutions des modes de transports. Orléans Métropole devra donc singulièrement améliorer l'offre et l'accessibilité aux transports publics. Les orientations prises vont déjà dans le bon sens : passage au bus 100% électriques, réduction de 30% des tarifs pour les moins de 26 ans.

Mais il faudra aller plus loin avec la mise en place d'une tarification en fonction des revenus (quotient familial) et peut être même la gratuité totale pour les moins de 26 ans, en gardant la capacité financière d'investir : pour allonger la ligne

B vers l'est et vers l'ouest, mieux partager l'espace public pour laisser la place à des pistes cyclables sûres et à des lignes de bus en site propre, développer le transport à la demande pour les zones peu denses et accélérer la mise en place d'une offre digne de ce nom sur l'axe Orléans-Chateaufort.

GROUPE PCF – FRONT DE GAUCHE

Pour une régie publique de l'eau

La gestion de l'eau est assurée par la Métropole. Enfin, c'est ce que l'on croit puisque dans la moitié des communes, c'est une entreprise privée qui est en charge de l'exploitation du réseau depuis la production jusqu'à la facturation. Et dans une grande partie des autres cas, la collectivité n'est en charge que de la relation avec les usagers.

L'eau est un bien commun, pas une marchandise comme les autres. C'est déjà un bien précieux qui va encore prendre de l'importance avec les changements climatiques à venir. Seule une gestion entièrement publique sera à même de permettre l'accès à tous et de maintenir une tarification raisonnable. Ce sera l'un des enjeux de la prochaine mandature.

PROCHAIN CONSEIL D'ORLÉANS MÉTROPOLE

Jeudi 19 décembre, à 18h,
à l'Hôtel de Ville d'Orléans



Le 20 novembre, l'ISC Paris (école de commerce) a inauguré son Campus Orléans, aménagé dans l'ancien collège Bailly, 24 rue Jeanne d'Arc.

HANDICAP : TPMR DEVIENT ACCESS'TAO

Afin d'améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite aux services de transport, Orléans Métropole renforce son service à partir du 2 décembre. La flotte passe ainsi de 5 à 12 véhicules pour effectuer les trajets et répondre à la demande. Le service TPMR, baptisé Access'Tao, évolue également en élargissant les plages de réservation, entre un mois et trois minutes avant le départ. Pour réserver, les clients pourront continuer de joindre la centrale d'appels, du lundi au samedi, de 8h30 à 17h, et auront également la possibilité d'effectuer cette opération 7j/7, 24h/24, via Internet ou l'appli mobile. Celle-ci leur permettra enfin d'accéder à des informations en temps réel et de suivre l'arrivée du véhicule réservé. 180 clients en moyenne voyagent avec ce service chaque mois.



Du 16 au 24 novembre, collectivités, structures et associations se sont mobilisées pour informer et sensibiliser aux gestes de réduction des déchets.

